

LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE EN ISLAM (PARTIE 1 DE 7) : INTRODUCTION GÉNÉRALE

Évaluation: 5.0

Description: Une introduction générale sur la position de l'islam vis-à-vis du traitement des ressources naturelles et de la relation entre l'homme et la nature.

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [L'environnement](#)

par: Dr A. Bagader, Dr A. El-Sabbagh, Dr M. Al-Glayand et Dr M. Samarrai (édité par IslamReligion.com)

Publié le: 30 Aug 2010

Dernière mise à jour le: 12 May 2013

Dieu a tout créé, dans l'univers, avec mesure et dans de justes proportions, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Dieu déclare, dans le Coran :



« Nous avons certes créé toute chose avec juste mesure. » (Coran 54:49)

« Et Il impartit à toute chose ses justes proportions. » (Coran 13:8)

Nous retrouvons, dans l'univers, une très grande diversité, tant dans les formes que dans les fonctions. L'univers et ses diverses composantes répondent au besoin de bien-être des êtres humains, ce qui est une manifestation de la grandeur du Créateur; c'est Lui qui détermine et ordonne toute chose et il n'y a rien, dans ce qu'Il a créé, qui ne témoigne de Sa gloire.

« Ne vois-tu pas que Dieu est glorifié par tous ceux qui se trouvent dans les cieux et sur la terre, de même que par les oiseaux déployant leurs ailes? Chacun d'eux sait L'adorer et Le glorifier. Et Dieu sait parfaitement ce qu'ils font. » (Coran 24:41)

Chaque chose que Dieu a créée constitue un signe prodigieux, chargé de sens et témoignant de la gloire, de la sagesse et de la grandeur de son Créateur.

« C'est Lui qui a fait de la terre un berceau, pour vous, et vous y a tracé des chemins. Et c'est Lui qui fait descendre l'eau du ciel. Avec celle-ci, Nous faisons germer, par couples, des plantes de toutes sortes (et Nous vous disons) : « Mangez et faites paître votre bétail. » Voilà bien là des signes pour les doués d'intelligence. » (Coran 20:53-54)

Dieu n'a rien créé en vain, sans sagesse ni objectif. Il affirme, dans le Coran :

**« Ce n'est pas par divertissement que Nous avons créé les cieux, la terre et tout ce qui se trouve entre les deux. En vérité, Nous les avons créés dans un but précis. »
(Coran 44:38-39)**

Le Coran nous présente donc l'univers comme ayant été créé avec un but précis. Tout a été créé, dans l'univers, pour être au service de Dieu, qui administre Ses créatures et Ses créations en utilisant les unes en faveur des autres et qui contrôle les cycles miraculeux de la vie et de la mort.

« Certes, c'est Dieu qui fait fendre la graine et le noyau de datte (pour qu'ils germent). Du mort, Il fait sortir le vivant et du vivant, Il fait sortir le mort. Tel est Dieu. Comment se fait-il, donc, que vous vous détourniez? » (Coran 6:95)

La vie et la mort ont été créés par Dieu :

« Béni soit Celui qui détient en Sa main la royauté suprême et qui a le pouvoir sur toute chose. [C'est Lui] qui a créé la vie et la mort afin de vous éprouver et [de déterminer] qui d'entre vous a la meilleure conduite. » (Coran 67:1-2)

Tous les êtres vivants ont été créés pour être au service de Dieu. C'est en remplissant leurs rôles respectifs, pour lesquels ils ont été créés, au sein de la société, que les êtres vivants se rendent service à eux-mêmes, en ce monde comme dans l'au-delà. Le bien commun universel est un principe qui imprègne l'univers et qui découle de l'Unicité de Dieu, car ce n'est qu'en travaillant pour le bien commun que l'on peut être au service du Créateur .

L'homme fait partie intégrante de cet univers, dont les éléments se complètent les uns les autres pour former un tout, et il occupe une position particulière parmi les choses et les êtres créés. La relation entre l'homme et l'univers, telle que définie dans le Coran et dans la sounnah, peut se décrire comme suit :

- Une relation de méditation, de considération et de réflexion sur l'univers et sur ce qu'il contient.
- Une relation où l'homme utilise et développe de façon durable, à son avantage et dans son propre intérêt, les éléments de l'univers.
- Une relation où l'homme prend soin et s'occupe de tous les êtres vivants et non seulement des êtres humains, car le Prophète a dit : « Il y a une rétribution pour le bien que l'on fait à tout être vivant. » (*sahih al-Boukhari*)

Dieu a décidé de remettre l'intendance de la terre entre les mains de l'homme. Ainsi, en plus de faire partie de la terre et de l'univers, l'homme doit également exécuter les

ordres et les injonctions de Dieu. Il ne fait qu'administrer la terre, sans en être le propriétaire; il en est le bénéficiaire et non le commandant. Les cieux et la terre et tout ce qu'ils contiennent n'appartiennent qu'à Dieu. L'homme s'est vu remettre l'intendance de la terre dans un but bien précis : pour qu'il l'utilise dans son propre intérêt et dans celui du bien commun. Il est donc chargé de son administration et doit l'utiliser comme fiduciaire, dans les limites établies par Dieu. Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« Le monde est beau et verdoyant et en vérité, Dieu, soit-Il glorifié, a fait de vous Ses intendants, dans ce monde, et Il voit de quelle façon vous vous acquittez de cette tâche. » (Sahih Mouslim)

Toutes les ressources desquelles dépend la vie ont été créées par Dieu, qui les a confiées à nos soins. Et Il a ordonné la subsistance pour tous, êtres humains et êtres vivants en général.

« Il a implanté des montagnes fermes dans la terre, (montagnes) qui s'élèvent très haut au-dessus de sa surface. Il a béni la terre et lui a assigné ses ressources alimentaires en quatre jours, selon les besoins de ceux qui cherchent à se nourrir. » (Coran41:10)

Ainsi, en islam, l'utilisation de ces ressources est le droit et le privilège de tous les êtres humains et de toutes les espèces vivantes. C'est pourquoi l'homme doit prendre toutes les précautions pour s'assurer que les droits et les intérêts de tous les êtres vivants sont respectés, puisqu'ils cohabitent tous sur cette terre. De même, l'homme ne doit pas considérer que la planète appartient plus à une génération qu'à une autre.

L'administration de la terre est une responsabilité partagée par toutes les générations, qui doivent l'utiliser à bon escient, selon leurs besoins, sans négliger les intérêts des générations futures. L'homme ne doit donc pas abuser ou faire mauvais usage des ressources naturelles, ni les altérer, car chaque génération a droit d'en tirer des bienfaits, tout en prenant soin de ne pas se les accaparer.

Le droit d'exploiter et d'utiliser les ressources naturelles dont Dieu a fait don aux hommes implique nécessairement une obligation, de la part des hommes, de les préserver, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Dieu a créé tout ce qui est essentiel à la vie de l'homme et toutes les ressources naturelles dont il a besoin, afin qu'il se sente suffisamment bien pour L'adorer et réfléchir à sa raison d'être, sur terre, et afin qu'il apprécie la beauté des choses et prenne plaisir à la vie. L'homme n'a donc aucun droit de provoquer sciemment la dégradation de l'environnement ni de faire en sorte qu'il devienne de moins en moins accueillant pour la vie humaine, pas plus qu'il n'a le droit d'exploiter ou d'utiliser des ressources naturelles sans aucun jugement ni aucune limite, de façon à polluer, gâcher et gaspiller les sources de subsistance des êtres vivants.

Bien que la position de l'islam sur l'environnement, les éléments essentiels à la vie humaine et les ressources naturelles soit surtout fondée sur l'interdiction d'abuser de

ces dons de Dieu, elle est également fondée sur le développement durable. La préservation des ressources naturelles et le développement durable assurent la fertilité des terres et rendent possible une agriculture en harmonie avec la nature. Dieu dit, dans le Coran :

« De la terre Il vous a créés, et Il vous y a installés pour la peupler. » (Coran 11:61)

Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« Si un musulman plante un arbre ou ensemence un champ et qu'un être humain, un oiseau ou un animal mange de ce qu'ils auront produit, il sera récompensé comme s'il avait donné en charité. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)

« Quiconque plante un arbre, il n'y a pas d'être humain ni de créature de Dieu qui ne mangera de ses fruits sans que celui qui l'a planté ne soit rétribué comme s'il avait donné en charité. »^[1]

« Si le Jour de la Résurrection survient alors que l'un de vous tient en sa main une graine qu'il s'apprêtait à semer, qu'il la sème. »^[2]

Les paroles d'Ali ibn Abi-Talib, le quatrième calife, à un homme qui avait défriché et développé un terrain abandonné, nous donnent une idée de l'approche de l'islam envers le développement et l'utilisation des ressources naturelles :

« Va de l'avant, à condition que ce soit à titre de bienfaiteur et non de voleur, de cultivateur et non de destructeur. »^[3]

Cette attitude positive doit se traduire par le fait de prendre des mesures pour améliorer tous les aspects de la vie : la santé, la nutrition, le bien-être psychologique et la spiritualité, dans l'intérêt de l'homme et le maintien de son bien-être, de même que pour le bien commun et l'amélioration des conditions de vie pour les futures générations. Tel que nous l'avons vu dans les hadiths ci-dessus, le développement et la protection de l'environnement, en islam, vise le bien-être de tous les êtres vivants.

Footnotes:

^[1] Hadith authentique relaté par l'imam Ahmad dans son Mousnad et par Tabarani dans al-Mu'jam al-Kabir.

^[2] Hadith authentique relaté par imam Ahmad dans son Mousnad, par al-Boukhari dans al-Adab al-Mufrad et par Abou Daoud at-Tayalisi, dans son Mousnad.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/307/la-protection-environnementale-en-islam-partie-1-de-7>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.